



Caf et indivision

Par Fleur1980

Bonjour,

Nous nous séparons et souhaitons garder la maison en indivision jusqu'au jour où la banque accepte de nous désolidariser (j'habiterai la maison et je rembourserai l'intégralité du crédit).
Toutefois, est-ce que j'aurai des droits à la caf sachant que mon ex apparaîtra toujours en tant que co-emprunteur?

Merci beaucoup.

Par ESP

Bonjour

Cas particulier en effet, faites une demande via votre compte CAF.

Par Fleur1980

Merci pour votre réponse.

Toutefois, je n'arrive pas à avoir de réponse précise de la caf...en gros on me fait comprendre que j'aurai la réponse une fois que je ferai réellement ma demande. Sauf qu'on a besoin d'anticiper...

Par ESP

Vous devrez justifier de vos charges. Par exemple en fournissant la preuve que votre compte est débité des échéances complètes.

Documents que vous devrez fournir à l'inspecteur de la CAF, qui vous rendra visite si contrôle.

Par Fleur1980

Merci beaucoup pour votre réponse.